



Assemblée générale

Distr. générale
24 avril 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 164 de l'ordre du jour
Financement des activités découlant
de la résolution **1863 (2009)** du Conseil de sécurité

Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2018/19	558 152 300
Dépenses de 2018/19	557 382 200
Solde inutilisé de 2018/19	770 100
Crédit ouvert pour 2019/20	564 558 100
Montant estimatif des dépenses de 2019/20 ^a	564 420 700
Montant estimatif du solde inutilisé de 2019/20	137 400
Projet de budget du Secrétaire général pour 2020/21	558 531 300
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2020/21	(4 122 700)
Recommandation du Comité consultatif pour 2020/21	554 408 600

^a Montant estimatif au 31 janvier 2020.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 20 avril 2020. Les observations et recommandations du Comité consultatif sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général se trouvent dans son rapport correspondant (A/74/737), et celles concernant les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 figurent dans son rapport portant sur ce sujet (A/74/806).

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

2. Dans sa résolution 70/302, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 558 152 300 dollars (montant net : 551 649 100 dollars) destiné à financer le fonctionnement du Bureau pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Le montant brut des dépenses de l'exercice s'est établi à 557 382 200 dollars (montant net : 550 110 300 dollars), ce qui correspond à un taux d'exécution du budget de 99,9 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 770 100 dollars, représente 0,1 % du montant total du crédit ouvert pour l'exercice.

3. Le solde inutilisé de 770 100 dollars résulte de l'effet combiné des éléments suivants : d'une part, des dépenses plus élevées que prévu au titre des dépenses opérationnelles (17 448 100 dollars, soit 5,5 %) et du personnel civil (6 397 300 dollars, soit 8,5 %) ; de l'autre, des dépenses moins élevées que prévu au titre des militaires et du personnel de police (24 615 500 dollars, soit 14,8 %). Un récapitulatif des montants réaffectés (23 851 400 dollars, soit 4,3 %) du groupe I aux groupes II et III figure à la section III.B du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Bureau pour 2018/19 (A/74/599). Une analyse détaillée des écarts se trouve à la section IV dudit rapport.

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

4. En ce qui concerne les dépenses effectives et les dépenses prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2020, le montant des dépenses s'élevait à 419 867 700 dollars. À la fin de l'exercice, le montant total des dépenses devrait atteindre 564 420 700 dollars, contre un crédit ouvert de 564 558 100 dollars, laissant un solde inutilisé de 137 400 dollars. Ayant posé la question, le Comité a été informé que les ressources prévues étaient suffisantes pour assurer le fonctionnement du Bureau jusqu'à la fin de l'exercice en cours.

5. Le Comité consultatif a été informé qu'au 11 mars 2020, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer le BANUS depuis sa création s'établissait à 5 141 971 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 4 719 632 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 422 340 000 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'au 30 mars 2020, le solde de trésorerie du BANUS s'établissait à 102 880 600 dollars,

ce qui était insuffisant pour couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses, d'un montant de 122 930 300 dollars (à l'exclusion des remboursements aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police). **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a exhorté maintes fois tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies (A/73/755/Add.8, par. 7).**

6. Le Comité consultatif a été informé que toutes les demandes de remboursement des dépenses des contingents présentées jusqu'en septembre 2019 avaient donné lieu à un règlement, le montant restant dû s'établissant à 82 000 dollars au 31 décembre 2019. Les demandes relatives au matériel appartenant aux contingents avaient été certifiées et réglées jusqu'en septembre 2019, le montant restant dû s'établissant à 33 042 000 dollars au 31 décembre 2019.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

A. Mandat et hypothèses budgétaires

7. Le mandat du BANUS a été établi par le Conseil de sécurité dans la résolution 1863 (2009), sa dernière prorogation en date, jusqu'au 31 juillet 2020, ayant été approuvée dans la résolution 2472 (2019). Le Conseil a en outre déclaré que le Bureau était un levier stratégique de l'action menée par l'ONU et la communauté internationale en Somalie. Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui pour 2020/21 sont exposées à la section I.B du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget du Bureau pour l'exercice (A/74/722).

B. Ressources nécessaires

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Dépenses (2018/19)	Montant alloué (2019/20)	Dépenses prévues (2020/21)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	141 154,5	164 165,1	136 659,4	(27 505,7)	(16,8)
Personnel civil	81 753,4	83 777,5	86 364,2	2 586,7	3,1
Dépenses opérationnelles	334 474,3	316 615,5	335 507,7	18 892,2	6,0
Montant brut	557 382,2	564 558,1	558 531,3	(6 026,8)	(1,1)

Note : On trouvera aux sections II et III du projet de budget des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé pour 2019/20^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2020/21</i>	<i>Variation</i>
Contingents des Nations Unies	70	70	–
Contingents de l'AMISOM	19 586	18 586	(1 000)
Personnel de police de l'AMISOM	240	240	–
Membres d'unités de police constituées de l'AMISOM	800	800	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

8. Le montant des ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police pour 2020/21 s'élève à 136 659 400 dollars, ce qui représente une baisse de 27 505 700 dollars (16,8 %) par rapport au crédit ouvert pour 2019/20. Cette baisse tient essentiellement aux éléments suivants : a) une diminution des dépenses prévues au titre des contingents (25,9 millions de dollars, soit 16,8 %), en raison principalement d'une baisse du coût des rations (16,1 millions de dollars), à la suite notamment de la conclusion d'un nouveau contrat d'approvisionnement en rations moins onéreux, et d'une baisse des dépenses prévues au titre des voyages (déploiement, relève et rapatriement) (2,7 millions de dollars) ; b) une diminution des dépenses prévues au titre des unités de police constituées de l'Union africaine (1,5 million de dollars, soit 16,7 %), en raison d'une baisse des dépenses prévues pour le transport et le déploiement du matériel appartenant aux contingents, compte tenu du fait que toutes les unités devraient déjà avoir été pleinement déployées pendant l'exercice 2019/20.

9. On trouvera dans le tableau ci-dessous, en ce qui concerne les militaires et le personnel du police, un récapitulatif des coefficients délais de déploiement retenus ou constatés pour les exercices 2018/19 et 2019/20 et ceux proposés pour l'exercice 2020/21.

Coefficient délais de déploiement

<i>Catégorie</i>	<i>Coefficient effectif en 2018/19</i>	<i>Coefficient approuvé pour 2019/20</i>	<i>Coefficient effectif au 31 janvier 2020</i>	<i>Coefficient moyen effectif au 31 janvier 2020</i>	<i>Coefficient proposé pour 2020/21</i>
Militaires et personnel de police					
Contingents des Nations Unies	54,3	2,0	76,7	74,4	0,0
Contingents de l'Union africaine	1,6	2,0	0,3	0,2	0,0
Police de l'Union africaine	1,5	5,0	5,0	6,3	0,0
Unités de police constituées de l'Union africaine	43,5	5,0	38,4	38,9	6,0

10. Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2019/20</i>	<i>Effectif proposé pour 2020/21</i>	<i>Variation</i>
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	368	368	–
Personnel recruté sur le plan national ^a	189	189	–
Volontaires des Nations Unies	20	20	–
Personnel fourni par des gouvernements	6	6	–
Total	583	583	–

^a Y compris administrateurs et agents des services généraux.

11. Le montant des ressources demandées au titre du personnel civil pour 2020/21 s'élève à 86 364 200 dollars, ce qui représente une hausse de 2 586 700 dollars (soit 3,1 %) par rapport au crédit ouvert pour 2019/20. Cette hausse tient principalement à l'augmentation des crédits demandés au titre du personnel recruté sur le plan international, du fait que les 18 postes approuvés pour 2019/20 sur la base d'un taux de vacance de 50 % ont été reconduits sur la base d'un taux de vacance de 9 %, ainsi qu'à la prise en compte des derniers barèmes des traitements en vigueur et des échelons moyens effectifs. Elle est en partie compensée par une réduction des crédits demandés au titre des Volontaires des Nations Unies, le taux de vacance retenu à cette rubrique étant de 10 % pour l'exercice 2020/21, contre 5 % pour l'exercice 2019/20.

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

12. En ce qui concerne le personnel civil, 583 postes et emplois de temporaire sont proposés pour l'exercice 2020/21, soit un nombre identique à celui des postes approuvés pour l'exercice 2019/20. Le Secrétaire général indique que le BANUS a fini de se réorganiser durant l'exercice 2019/20 et qu'il s'emploie désormais à stabiliser sa nouvelle structure (A/74/722, par. 20). **Le Comité consultatif rappelle que le BANUS a procédé à plusieurs réorganisations entre les exercices 2016/17 et 2019/20 et rappelle également avoir dit qu'il faudrait prévoir une période de stabilisation et procéder à une évaluation de l'efficacité des nouvelles structures (voir A/73/755/Add.8, par. 27 et 28). Il se félicite par conséquent que la restructuration du Bureau soit suivie d'une période de stabilisation.**

Taux de vacance

13. On trouvera dans le tableau ci-dessous un récapitulatif des taux de vacance retenus ou constatés pour 2018/19 et 2019/20 et ceux proposés pour 2020/21. Le Comité consultatif note que, dans le projet de budget pour 2020/21, les observations concernant les taux de vacance utilisés dans les prévisions de dépenses continuent d'être formulées dans les mêmes termes que pour la plupart des autres opérations de maintien de la paix et ne comprennent aucune explication détaillée des taux retenus pour telle ou telle catégorie de personnel civil du Bureau (voir A/74/722, par. 71 et 72). Il note en particulier qu'on n'explique pas pourquoi les taux retenus sont différents de ceux constatés pour l'exercice en cours ; par exemple, les taux de vacance retenus pour les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national sont respectivement de 20 % et 9 %, alors même qu'au 31 janvier 2020 ils s'établissaient à 25 % et 23,5 %. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que les taux de vacance proposés avaient été calculés compte tenu des activités de recrutement que le Bureau prévoyait de mener jusqu'au 30 juin 2020.

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif en 2018/19</i>	<i>Taux approuvé pour 2019/20</i>	<i>Taux effectif au 31 janvier 2020</i>	<i>Taux effectif moyen au 31 janvier 2020</i>	<i>Taux proposé pour 2020/21</i>
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	8,0	8,0	9,2	8,7	9,0
Personnel recruté sur le plan national					
Administrateurs	21,1	22,0	25,0	27,5	20,0
Agents des services généraux	9,3	8,0	23,5	17,4	9,0
Volontaires des Nations Unies	10,0	5,0	15,0	10,0	10,0
Personnel fourni par des gouvernements	–	2,0	16,7	16,7	0,0

14. **Le Comité consultatif rappelle que les taux de vacance proposés doivent être conformes, autant que faire se peut, aux taux effectifs. Lorsque les taux proposés diffèrent des taux effectifs, la raison doit toujours en être clairement indiquée dans le projet de budget et les documents connexes (voir également [A/73/755/Add.8](#), par. 31).**

Postes vacants

15. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 23 mars 2020, 75 postes et emplois de temporaire étaient vacants [2 P-5, 3 P-4, 12 P-3, 10 postes d'agent(e) du Service mobile, 9 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, 35 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national et 4 Volontaires des Nations Unies], dont 3 l'étaient depuis plus de deux ans [2 postes d'agent(e) des services généraux (assistant(e) au contrôle des mouvements et assisant(e) à la sécurité sur le terrain), l'un depuis juin 2017 et l'autre depuis janvier 2018, et 1 poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national (spécialiste de la gestion des marchés), depuis juillet 2016]. En ce qui concerne le recrutement aux trois postes vacants depuis plus de deux ans, le Comité a été informé, après avoir demandé des précisions, de ce qui suit : pour l'un des postes d'agent(e) des services généraux, l'entretien devait avoir lieu ; pour l'autre, le responsable du poste en question devait faire un rapport ; s'agissant du poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, les candidatures étaient en cours d'examen en vue de la convocation à l'épreuve écrite. **Le Comité consultatif compte que l'Assemblée générale sera tenue informée de l'état du recrutement aux postes vacants lorsqu'elle examinera le présent rapport.**

16. **Le Comité consultatif rappelle que, dans ses résolutions sur les budgets des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale demande systématiquement au Secrétaire général de faire en sorte que les postes vacants soient pourvus rapidement ([A/71/836](#), par. 108). Il souligne à nouveau qu'il convient de déterminer, dans les projets de budget, s'il est nécessaire de maintenir les postes restés vacants depuis au moins deux ans, justification à l'appui, ou de les supprimer ([A/73/755/Add.18](#), par. 31, [A/69/839](#), par. 67, et résolution [66/264](#) de l'Assemblée).**

17. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États Unis)

	Montant alloué pour 2019/20	Montant proposé pour 2020/21	Variation
Dépenses opérationnelles	316 615,5	335 507,7	18 892,2

18. L'augmentation proposée pour 2020/21 au titre des dépenses opérationnelles, d'un montant de 18 892 200 dollars (soit 6 %), tient principalement à la hausse des crédits demandés aux rubriques Installations et infrastructures, Opérations aériennes et Santé ; elle est compensée en partie par une baisse des ressources demandées aux rubriques Consultants, Transports terrestres et Communications et informatique. Le projet de budget prévoit qu'un montant de 4,6 millions de dollars soit alloué à l'appui électoral et aux activités menées à cet égard par l'AMISOM (voir par. 19 ci-dessous).

19. Le Secrétaire général indique que l'appui logistique apporté par le Bureau à l'AMISOM doit notamment permettre à celle-ci et aux forces de sécurité somaliennes d'adapter leur dispositif de sécurité de façon à assurer à partir de 2020 la sécurité des activités d'inscription électorale en vue des élections nationales prévues en 2021 (voir A/74/722, par. 13, 14 et 19). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant de 4,6 millions de dollars demandé pour l'exercice 2020/21 au titre de l'appui électoral et des activités menées à cet égard par l'AMISOM devait servir à financer les besoins suivants (voir le tableau ci-dessous).

Rubrique budgétaire : sous-rubrique	Montant (en dollars É.-U.)	Description
Santé : services médicaux	1 650 000	Capacités supplémentaires (soins intensifs) pendant cinq mois
Installations et infrastructures : Acquisition d'installations préfabriquées	1 205 523	Tentes à l'appui de l'AMISOM
Matériaux de construction et fournitures pour la défense des périmètres	388 500	Barrières New Jersey pour 70 sites
Matériel de sûreté et de sécurité	841 400	Détecteurs manuels ; portiques de détection ; rétroviseurs-écrans pour voiture ; matériel de brouillage électronique
Communications et informatique : acquisition de matériel	308 550	Téléphones Iridium
Transports terrestres : carburants et lubrifiants	206 000	Hausse de la consommation pendant cinq mois (montant estimatif)
Total	4 599 973	

20. Le Comité consultatif note que des modifications ont été apportées à plusieurs rubriques budgétaires relevant des dépenses opérationnelles, principalement aux rubriques Installations et infrastructures et Fournitures, services et matériel divers et entre ces rubriques, sans que les documents correspondants ne fournissent d'explications¹. Ayant demandé la raison de ces modifications, le Comité n'a obtenu

¹ Par exemple : de la rubrique Fournitures, services et matériel divers (Services divers) à la rubrique Installations et infrastructures (Acquisition de matériel de génie) ; à la rubrique Installations et infrastructures, des sous-rubriques Matériaux de construction et fournitures pour la défense des

alors aucune information à cet égard, ce qui fait qu'il lui a été difficile d'examiner et d'analyser le projet de budget, en particulier lorsque, en l'absence de toute explication détaillée, les augmentations de ressources demandées à telle ou telle rubrique ou sous-rubrique ne s'accompagnaient d'aucune diminution correspondante aux rubriques et sous-rubriques sous-lesquelles les dépenses étaient précédemment inscrites. Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des informations détaillées concernant certaines de ces augmentations et diminutions. **Le Comité consultatif est d'avis que les modifications apportées auraient dû être justifiées et décrites en détail dans les documents budgétaires correspondants. En outre, compte tenu des augmentations demandées au titre de plusieurs objets de dépense, des sous-utilisations de crédits constatées lors d'exercices antérieurs et du peu d'explications fournies, il recommande les ajustements suivants :**

a) *Voyages au titre de la formation* : les crédits demandés à cette rubrique sont en hausse de 17 000 dollars (soit 2,8 %) par rapport à l'exercice précédent, sans qu'aucune justification ne soit donnée. **Le Comité consultatif estime que le Bureau devrait s'efforcer de recourir davantage aux technologies de formation à distance, y compris la vidéoconférence, et recommande que le montant des crédits demandés reste identique à celui approuvé pour 2019/20 (et soit donc réduit de 17 000 dollars) ;**

b) *Installations et infrastructures* (hausse de 10,5 millions de dollars, soit 12 %) :

i) *Carburants et lubrifiants* (hausse de 6 481 900 dollars, soit 34,8 %) : cette hausse tient au fait que, pour 2020/21, le ratio de consommation retenu pour les générateurs et les véhicules est de 80:20, sur la base des ratios effectivement constatés par le passé, contre 60:40 pour 2019/20. Le Comité note, d'après les informations qui lui ont été fournies, que, pour 2020/21, un montant de 550 000 dollars est alloué à un projet pilote de production d'énergie solaire et diesel, dont l'exercice 2020/21 sera la troisième année de mise en œuvre, mais qu'il n'ait fait mention d'aucun gain d'efficacité à cet égard. **Le Comité consultatif recommande donc qu'à la rubrique Installations et infrastructures, les ressources demandées pour 2020/21 au titre des carburants et lubrifiants, d'un montant de 25 104 600 dollars, soit réduites de 5 % (soit 1 255 230 dollars). Il compte bien examiner les informations concernant les projets environnementaux, y compris leurs coûts, leur capacité et les gains d'efficacité escomptés, qui figureront dans le prochain projet de budget du BANUS.**

ii) *Construction, transformation, rénovation et gros travaux d'entretien* : le Comité note que le montant des crédits alloués est passé de 10,9 millions de dollars en 2018/19 à 13,6 millions de dollars en 2019/20 et qu'il est proposé de le porter à 26,7 millions de dollars en 2020/21 (ce qui représente une augmentation de 13,2 millions de dollars, soit 97,3 %). Il note également, d'après les informations qu'il a reçues après avoir demandé des précisions, que le montant des crédits demandés pour les réparations et l'entretien (bâtiment général), inscrits dans les budgets précédents à la rubrique Services d'entretien, est passé de 863 236 dollars en 2018/19 à 9 105 000 dollars en 2019/20 et qu'il est proposé de le porter à 12 180 000 dollars en 2020/21 (ce qui représente une augmentation de 3 075 000 dollars, soit 34 %). Ayant demandé des explications supplémentaires, le Comité a été informé que cette augmentation résultait d'un nouveau contrat. Il note par ailleurs que les crédits demandés à la rubrique Services d'entretien, sous laquelle cette dépense était inscrite dans les projets

périmètres et Acquisition de groupes électrogènes et de matériel électrique à la sous-rubrique Acquisition d'installations préfabriquées et de matériel d'hébergement et de réfrigération.

de budget pour 2018/19 et pour 2019/20, ont été globalement sous-utilisés (8,9 millions de dollars de crédits inutilisés sur un montant alloué de 21,2 millions de dollars en 2018/19 ; 5,6 millions de dollars de crédits inutilisés sur un montant alloué de 27 millions de dollars au 31 janvier 2020). **Le Comité consultatif recommande donc que les crédits demandés pour 2020/21, d'un montant de 26 734 300 dollars, soit réduits de 10 % (soit 2 673 430 dollars).**

21. **En outre, le Comité constate des inexactitudes et un manque de clarté dans le projet de budget pour 2020/21 et formule les observations et la recommandation suivantes :**

a) *Opérations aériennes* (hausse de 9,8 millions de dollars, soit 13,1 %) : le Comité note, après avoir examiné le document complémentaire et les informations additionnelles qu'il a reçues en réponse à ses questions, que, sous cette rubrique, des crédits sont demandés pour l'achat de deux autopompes à l'aéroport international de Mogadiscio ainsi que pour l'acquisition de matériel divers (matériel de protection contre les matières dangereuses et appareils à rayons X pour l'inspection des bagages), alors même que ces articles ou des articles similaires figurent aux rubriques Transports terrestres (deux autopompes à la sous-rubrique Acquisition de véhicules) et Installations et infrastructures (matériel divers à la sous-rubrique Acquisition de matériel de sûreté et de sécurité). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé, que, dans l'analyse des variations présentée dans le document complémentaire, le BANUS avait par erreur fait figurer le matériel de protection contre les matières dangereuses et les appareils à rayons X à la rubrique Opérations aériennes (Matériel et fournitures), mais que, dans le projet de budget, le matériel destiné tant à la sécurité qu'aux opérations aériennes avait été comptabilisé uniquement à la rubrique Installations et infrastructures (Matériel de sûreté et de sécurité). S'agissant des autopompes, le Comité a été informé que, pour remplacer les véhicules existants à l'issue de leur durée d'utilité de cinq ans, il était proposé de s'en procurer quatre, de deux types différents, comme suit : a) à la rubrique Transports terrestres, un crédit de 832 002 dollars (montant établi sur la base du contrat-cadre) était demandé en vue de l'achat de deux autopompes à moteur diesel pour le complexe du Bureau à l'aéroport ; b) à la rubrique Opérations aériennes (Matériel et fournitures), un crédit de 1 990 000 dollars (montant établi à partir d'une recherche sur Internet) était demandé en vue de l'achat de deux autopompes à usage spécial pour les opérations à l'aéroport ;

b) Il est indiqué dans le projet de budget que les nouvelles attaques au mortier contre les installations de l'ONU en Somalie allaient entraîner une augmentation des besoins car il faudrait financer les mesures d'atténuation (A/74/722, par. 51). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, tous les montants prévus pour les toits de protection et les conteneurs ayant été comptabilisés dans les budgets pour 2018/19 et 2019/20, aucun crédit n'était demandé à ce titre dans le projet de budget pour 2020/21 ;

c) *Transports terrestres* : en ce qui concerne l'assurance-responsabilité, le Comité a été informé, s'étant renseigné à ce sujet, que le montant des crédits demandés à ce titre, à savoir 237 400 dollars (ce qui représente une augmentation de 176 600 dollars, soit 290,5 %), résultait d'une erreur dans la saisie du tarif mensuel par véhicule (11 dollars au lieu de 2,9 dollars) et que le montant annuel correct était en fait de 60 400 dollars pour 2020/21 (contre un montant approuvé de 60 800 dollars pour 2019/20). **Le Comité consultatif recommande donc que les crédits demandés au titre de l'assurance-responsabilité, d'un montant de 237 400 dollars, soient réduits de 177 000 dollars.**

22. **Le Comité est conscient que le Bureau opère dans un environnement difficile et qu'il doit s'adapter aux besoins opérationnels (voir A/73/755/Add.8,**

par. 27, [A/72/789/Add.6](#), par. 30, et [A/71/836/Add.6](#), par. 35). Il souligne néanmoins que le Bureau doit renforcer le contrôle de gestion dans le processus budgétaire et améliorer l'exactitude et la présentation du budget (voir aussi [A/72/789/Add.6](#), par. 6).

23. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 20 et 21 c) ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.

V. Conclusion

24. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement du BANUS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 sont énoncées à la section V du rapport sur l'exécution du budget ([A/74/599](#)). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 770 100 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ainsi que le montant de 29 939 000 dollars correspondant aux autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2019 soient portés au crédit des États Membres.**

25. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement du BANUS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 sont énoncées à la section IV du projet de budget ([A/74/722](#)). **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées plus haut, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 4 122 700 dollars et ramenés de 558 531 300 dollars à 554 408 600 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant de 554 408 600 dollars aux fins du fonctionnement du BANUS pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.**